

# Taskforce Culture

Suisse, août 2021

## **Malgré la phase de normalisation, le fonctionnement du secteur de la culture est encore loin d'être revenu à la normale — De la nécessité d'étendre les mesures de soutien spécifiques à la culture (art. 11 de la loi Covid-19)**

La planification d'événements culturels reste aujourd'hui un défi, à cause des incertitudes quant à l'évolution de la pandémie et des mesures de protection. Le secteur culturel n'a pas encore retrouvé son fonctionnement normal, même si le Conseil fédéral a annoncé le début de la phase de normalisation. Il est donc urgent de prolonger la validité des mesures de soutien du secteur culturel (art. 11 de la loi Covid-19) jusqu'à mi-2023 au moins.

### **I. Les événements culturels sont possibles avec des restrictions**

Actuellement, et jusqu'à nouvel ordre, les manifestations culturelles peuvent être organisées seulement avec des restrictions (p. ex. de capacité), et le certificat Covid est nécessaire pour les grandes manifestations et les manifestations dans les clubs. Les créateurs·trices culturel·le·s et les organisateurs·trices d'événements peuvent difficilement influencer la rapidité et le nombre de spectatrices et spectateurs qui reviennent dans les événements culturels. Cela dépend aussi de la manière dont les médias, le Conseil fédéral et l'OFSP communiquent, de la confiance de la population dans les mesures de protection et de son degré d'acceptation de ces mesures.

### **II. le public reste réservé**

Selon le troisième sondage réalisé par l'Oeil du Public Suisse sur mandat de la Confédération et des cantons en juin 2021, seulement 30 % de la population se dit prête à reprendre la fréquentation des lieux culturels « sans réserve » ; 31 % souhaitent assister à moins de manifestations culturelles. Même si ces valeurs se sont améliorées par rapport à l'enquête précédente, il est clair que les effets de la pandémie continueront à se faire sentir dans le secteur culturel pendant un certain temps. Lien vers l'enquête :

[https://loieldupublic.com/wp-content/uploads/2021/07/Les-Sorties-Culturelles-en-temps-de-Covid-en-Suisse-Juin-21\\_FR.pdf](https://loieldupublic.com/wp-content/uploads/2021/07/Les-Sorties-Culturelles-en-temps-de-Covid-en-Suisse-Juin-21_FR.pdf)

### **III. Le secteur de la culture dépend de l'évolution de la situation à l'étranger**

De nombreux·ses acteurs·trices culturel·le·s dépendent des engagements/activités à l'étranger pour gagner leur vie. Le marché suisse est trop petit pour que tous les secteurs culturels puissent survivre. L'évolution au plan international est donc de première importance pour elles et eux (par exemple, les restrictions de voyage et les interdictions d'événements). Or, sur ce plan, la situation reste instable et peu prévisible, ce qui rend la planification de tournées et la présentation d'œuvres hors de Suisse très difficile, voire impossible.

**Les membres de la Taskforce Culture:** Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), René Gerber (CinéSuisse – Dachverband der Schweizerischen Film- und Audiovisionsbranche, ProCinema – Schweizerischer Verband für Kino und Filmverleih), Regine Helbling (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Liliana Heldner (DANSE SUISE – Berufsverband der Schweizer Tanzschaffenden), Christian Jelk (Visarte – Berufsverband visuelle Kunst Schweiz), Sandra Künzi (t. Theaterschaffende Schweiz), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Verband unabhängiger Musiklabels und -produzent\*innen, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Verband Schweizer Musikclubs und Festivals), Nicole Pfister Fetz (A\*dS – Autorinnen und Autoren der Schweiz, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (SMR – Schweizer Musikrat), Beat Santschi (SMV – Schweizerischer Musikerverband, die Schweizer Musiker\*innengewerkschaft), Christoph Trummer (SONART – Musikschaffende Schweiz)

Inversement, les organisatrices et organisateurs suisses de manifestations culturelles dépendent des artistes internationaux qui ne peuvent reprendre leurs tournées qu'avec un certain décalage en raison des restrictions de voyage encore en vigueur (quarantaine, etc.).

#### **IV. Goulot d'étranglement de la production et/ou de la diffusion**

Un autre problème majeur pour les actrices·teurs culturel·le·s est l'embouteillage de production et/ou de diffusion : de nombreuses activités planifiées (spectacles, présentations des œuvres) ont déjà été reportées à plusieurs reprises en raison des interdictions d'événements ou des restrictions imposées. Cela signifie que les possibilités de présentation sont réduites pour le même nombre d'œuvres. Dans le cas d'événements déjà planifiés, les reports entraînent des annulations définitives (problème de dates, de report, de disponibilité des artistes\*, etc.) Certains projets sont purement et simplement annulés.

#### **V. Le chemin vers un fonctionnement normal est encore long**

Dans une large mesure, les mesures de soutien macroéconomiques et spécifiques à la culture de la Confédération et des cantons ont permis d'éviter jusqu'ici une véritable coupe claire dans le secteur culturel en Suisse. Il serait très préjudiciable, du point de vue de la politique culturelle, mais aussi de la politique financière, de mettre fin prématurément à cette aide essentielle avant que le secteur n'ait retrouvé un semblant de normalité. Cela reviendrait à beaucoup relativiser les effets de tout le soutien apporté jusqu'ici et à le réduire à une « perte sèche ».

Le chemin du retour à un fonctionnement normal pour les entreprises culturelles, les actrices·teurs culturel·le·s et les associations culturelles d'amateurs reste long. Même si toutes les restrictions sont levées d'ici la fin de l'année, l'année 2022 sera un test existentiel pour la culture. Nous partons aujourd'hui de l'idée que le secteur culturel ne sera pas en mesure de retrouver son niveau d'activité pré-pandémique avant 2024. La diversité culturelle en Suisse subira de grands dommages s'il n'y a pas de stabilité financière et des garanties financières après la levée des restrictions.

Il est impératif de maintenir les mesures de soutien au moins jusqu'à la mi-2023. Elles sont vitales. Les mesures prévues par l'article 11 de la loi Covid-19 pour la culture sont soumises à des conditions strictes. Si le fonctionnement normal se produit plus rapidement que prévu, on verrait diminuer en conséquence le nombre de demandes. L'extension des mesures culturelles n'est donc qu'une garantie qu'il faudrait laborieusement remettre en place ailleurs si on y met un terme. Ce serait inefficace sur le plan législatif aussi bien que sur le plan administratif.

#### **VI. les mesures de soutien spécifiques selon l'art. 11 de la loi Covid-19**

##### **a. Indemnisation pour pertes financières**

L'indemnisation pour perte financière des entreprises et des actrices·teurs culturel·le·s de tous les domaines a été absolument essentiel, et le restera pour les raisons suivantes :

- L'embouteillage de production ou de diffusion (voir plus haut) et les conditions de production plus difficiles continuent d'entraîner de nombreux reports/annulations d'événements, des retards/annulations et des coûts supplémentaires de projets (par exemple, en raison de mesures sanitaires sur le plateau de tournage, des changements de personnel dus aux restrictions de voyage, etc.) Il est prévisible que tous les travaux ne pourront pas être achevés ou présentés dans la même mesure

que d'habitude. Cet embouteillage déclenché par le confinement, conduit les actrices·teurs culturel·le·s à devoir réserver deux fois le temps nécessaire pour une même performance/présentation d'œuvre. Or, sans l'indemnisation pour perte financière, les actrices·teurs culturel·le·s ne seraient rémunérés qu'une fois, ce qui représente une perte de 100 %. Sans compter qu'une manifestation reportée entraîne des suppléments de coûts et de nouveaux problèmes.

Exemple : les représentations d'une compagnie de danse sont reportées de 9 mois. Deux des danseurs qui avaient participé au processus de développement ne sont plus disponibles, car ils ont signé des contrats pour d'autres productions à cette période. La compagnie de danse doit non seulement organiser de nouvelles répétitions, mais aussi retravailler toute la chorégraphie avec deux nouveaux danseurs. Ni ce travail de répétition ni le travail administratif supplémentaire ne sont inclus dans le contrat de coproduction initialement convenu.

- Les organisateurs restent en butte à de grandes incertitudes et restrictions en matière de planification. Même si toutes les mesures sanitaires (règles de distance, obligation de masque, restrictions de capacité versus certificat Covid) sont levées d'ici la fin de l'année, on n'aura pas encore retrouvé un fonctionnement normal. Le public reste réticent à fréquenter les manifestations culturelles (cf. ci-dessus), ce qui se traduit par une baisse des recettes due à la vente de billets. Les coûts supplémentaires résultant de la mise en œuvre des mesures de protection (pour les infrastructures des tests, par exemple, ou pour le personnel supplémentaire) viennent alourdir l'ardoise découlant de la réduction des recettes. En outre, les organisateurs doivent actuellement faire preuve de dons de clairvoyance pour lancer les préventes, car personne ne sait quelles règles sanitaires s'appliqueront dans quelques mois. L'expérience montre que les changements de tickering après coup entraînent de grands bouleversements et un absentéisme partiel du public — les personnes qui achètent des billets pour un événement sans connaître les restrictions applicables peuvent vouloir annuler leur commande. Enfin, une partie de la population rejette le certificat Covid comme condition d'admission et ne revient pas fréquenter les événements.

### Conclusion

Sans des garanties en matière de compensation par le biais des indemnisations pour perte financière, il sera impossible de prendre le risque d'une planification à moyen terme et de lancer de nouvelles productions et collaborations. En particulier, il restera nécessaire de mettre en place des modèles d'indemnisation qui ne soient pas axés sur les événements concrètement annulés, mais sur les compensations des pertes du chiffre d'affaires causées par le Covid.

### **b. Contribution aux projets de transformation**

Les projets de transformation sont destinés à permettre les restructurations ou à attirer des publics. On n'aura une vision concrète des domaines dans lesquels des transformations sont nécessaires que lorsqu'il y aura une sécurité de fonctionnement et de planification plus ou moins réglementée sur une période stable. Au fil du temps, l'importance des projets de transformation va donc augmenter, ce qui rendra nécessaire, jusqu'à fin 2022 au moins, une prolongation de ces mesures de soutien et des délais de dépôt des demandes.

### **c. Aide d'urgence**

La situation financière des actrices·teurs culturels est précaires dans tous les secteurs. La crise a exacerbé les problèmes fondamentaux que sont l'absence de sécurité sociale et

l'insuffisance des salaires. La planification hésitante des événements culturels (par exemple, pas de festivals), les possibilités de voyage très limitées, le goulot d'étranglement de la production (par exemple, le manque de créneaux horaires pour les expositions) ou même la diminution du nombre d'étudiantes et étudiants, par exemple dans les formations culturelles privées, empêchent un revenu régulier et/ou assurant la subsistance.

Dans tous les secteurs culturels, les jeunes professionnel·les des années 2019, 2020 et 2021 ont été particulièrement touchés par la pandémie et n'ont guère eu la possibilité de prendre pied dans leur domaine. Elles et ils vont continuer à faire face à de grandes difficultés au-delà de la pandémie.

Comme il n'existe plus d'assurance pandémie pour les événements, les risques sont parfois répercutés sur les actrices·teurs culturel·le·s, notamment s'agissant d'événements avec des clauses contractuelles selon lesquelles les honoraires ne sont pas payés en cas d'annulation pour cause de coronavirus. Les actrices·teurs culturel·le·s, qui constituent la base de toute chaîne de valorisation, sont donc les plus durement touché.e.s.

### Conclusion

Les actrices·teurs culturels vont subir les effets de la pandémie longtemps encore. Beaucoup d'entre elles et eux ont épuisé leurs économies et il leur faudra quelques années avant de se rétablir financièrement. Nous supposons que l'aide d'urgence continuera d'être absolument nécessaire.

## **d. Soutien financier des associations culturelles non professionnelles**

Les associations de culture amateur garantissent la participation culturelle active de la population et s'engagent fortement pour la jeunesse. Elles contribuent notablement à la diversité culturelle et promeuvent un discours social vivant.

Le secteur amateur est aussi régulièrement la marche qui précède le secteur professionnel et un terreau qui permet une meilleure acceptation de la culture par la population. La plupart des jeunes y ont fait leurs premières expériences culturelles. Enfin et surtout, elles sont très souvent aussi des employeurs (liés à un projet) d'actrices·teurs culturel·le·s (chefs d'orchestre, solistes, chorégraphes, metteuses en scène, etc.) Les associations dépendent des revenus des spectacles/événements pour se financer et, si nécessaire, pour financer les professionnelles et professionnels qu'elles engagent.

Un grand nombre des associations ne peuvent pas reprendre leurs activités avant l'automne 2021 (après la pause estivale), leurs répétitions et activités ayant été très limitées jusqu'à la fin juin. Il faudra du temps avant que les programmes puissent être représentés et générer à nouveau des revenus suffisants. L'incertitude de la planification et les difficultés d'organiser les répétitions ont mis à mal les représentations de la saison 2021/22 qui sont actuellement replanifiées avec beaucoup de prudence.

### Conclusion

On peut supposer qu'à court et moyen terme, les événements seront organisés sous une forme réduite. Ce qui engendrera des pertes de revenus considérables. Par conséquent, les associations dépendent toujours de l'aide financière pour leur survie.